

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DEVE 63 Adhésion (7 000 euros) à l'association Les Greniers d'Abondance qui oeuvre en faveur d'une transition et d'une résilience alimentaire.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Les Greniers d'Abondance ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'association Les Greniers d'Abondance dont le siège social est situé 20 chemin des Pierres plantées 69260 Charbonnières-les-Bains, pour une durée correspondant à celle de la mandature.

Article 2 : Le montant de la cotisation à l'association Les Greniers d'Abondance est fixé à 7 000 euros au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO